



Revue de presse Vertrieu

21/04/2017	AFP	Sauver les buis : des dérogations et des débuts de solution
21/04/2017	Le Parisien	Sauver les buis : des dérogations et des débuts de solution
21/04/2017	France bleu	Vertrieu veut protéger ses derniers buis contre la redoutable pyrale
22/04/2017	ledauphine.com	Mobilisation contre la pyrale du buis
24/04/2017	lefigaro.fr	La pyrale du buis a déjà commencé à servir !
25/04/2017	france3-regions.francetvinfo.fr	Pour lutter contre la pyrale du buis, pesticides chimiques, micro-guêpes ou phéromones ?
28/04/2017	lecourrierliberte.fr	Vertrieu : vigilance et mobilisation générale pour protéger et sauver le buis français
14/05/2017	leberry.fr	Les champignons ennemis des buis

Sauver les buis : des dérogations et des débuts de solution

Pour sauver les buis, dévastés par les attaques conjuguées d'un papillon et d'un champignon, les propriétaires de bois ou de jardins peuvent faire jouer des dérogations à l'interdiction d'utilisation des pesticides, ont souligné vendredi parlementaires et association.

Le dépérissement de ces arbustes, dû aux chenilles de la pyrale, un papillon venu d'Asie, et à un champignon, à l'origine de "la maladie du dépérissement", inquiète les autorités.

"On veut sonner la mobilisation générale pour sauver le buis et présenter les moyens utilisables", a déclaré à l'AFP Denis Bec, de la Fredon (Fédération de défense contre les organismes nuisible), aux côtés d'Alain Moyne-Bressand, président du comité parlementaire de suivi du risque ambrosie et autres espèce invasives.

La loi du 20 mars 2017 sur la protection des terres agricoles et le développement du biocontrôle prévoit une dérogation pour traiter les plants atteints.

"Ainsi, selon l'article 8, collectivités et particuliers peuvent continuer à utiliser des produit phytopharmaceutiques lorsque les méthodes alternatives ne fonctionnent pas", a expliqué M. Bec, interrogé depuis les jardins du château de Vertrieu (Isère).

Ces produits sont normalement interdits depuis le 1er janvier 2017 pour les premières et à partir de 2019 pour les seconds.

Si la tendance générale s'oriente vers "des produits biologiques et les insectes auxiliaires, qui impactent moins l'environnement, là nous n'avons pas de solutions pour remplacer les fongicides (si nous ne voulons pas) sacrifier tous nos jardins à la française en deux ans", a fait valoir M. Bec. Pour la pyrale, il existe des pièges à phéromones qui créent de la "confusion sexuelle" et limitent la reproduction du papillon, selon le technicien agricole. "Un seul piège peut traiter un jardin d'environ 200 mètres carrés", a-t-il estimé.

Le *Bacillus thuringiensis* (dit "BT"), bactérie qui s'attaque aux chenilles, est aussi très utilisé pour contrer les "trois à quatre" générations de pyrale qui peuvent voir le jour chaque année.

Pour protéger le buis en milieu naturel, il n'existe pour l'heure pas de solution. Des forêts ont ainsi été dévastés ces dernières années, induisant des problèmes d'érosion des sols et accroissant les risques d'incendie.

Deux pistes sont explorées par des chercheurs. L'Institut national de la recherche agronomique travaille avec une société sur des méthodes de diffusion mécanique des phéromones pour des étendues forestières dans le cadre du projet "Optim'Phero".

Le projet "Save Buxus" explore des souches de micro-guêpes indigènes au territoire français qui iraient pondre leurs oeufs dans ceux de la pyrale, comme cela existe déjà pour lutter contre la pyrale du maïs", a souligné M. Bec.

Sauver les buis: des dérogations et des débuts de solution

[🏠](#) > [France](#) > [Isère](#) > [Grenoble](#) | 21 avril 2017, 17h22 | [f](#) [t](#) [m](#) [o](#)

Pour sauver les buis, dévastés par les attaques conjuguées d'un papillon et d'un champignon, les propriétaires de bois ou de jardins peuvent faire jouer des dérogations à l'interdiction d'utilisation des pesticides, ont souligné vendredi parlementaires et association.

Le dépérissement de ces arbustes, dû aux chenilles de la pyrale, un papillon venu d'Asie, et à un champignon, à l'origine de "la maladie du dépérissement", inquiète les autorités.

"On veut sonner la mobilisation générale pour sauver le buis et présenter les moyens utilisables", a déclaré à l'AFP Denis Bec, de la Fredon (Fédération de défense contre les organismes nuisible), aux côtés d'Alain Moyne-Bressand, président du comité parlementaire de suivi du risque ambrosie et autres espèce invasives.

La loi du 20 mars 2017 sur la protection des terres agricoles et le développement du biocontrôle prévoit une dérogation pour traiter les plants atteints.

"Ainsi, selon l'article 8, collectivités et particuliers peuvent continuer à utiliser des produit phytopharmaceutiques lorsque les méthodes alternatives ne fonctionnent pas", a expliqué M. Bec, interrogé depuis les jardins du château de Vertrieu (Isère).

Ces produits sont normalement interdits depuis le 1er janvier 2017 pour les premières et à partir de 2019 pour les seconds.

Si la tendance générale s'oriente vers "des produits biologiques et les insectes auxiliaires, qui impactent moins l'environnement, là nous n'avons pas de solutions pour remplacer les fongicides (si nous ne voulons pas) sacrifier tous nos jardins à la française en deux ans", a fait valoir M. Bec.

Pour la pyrale, il existe des pièges à phéromones qui créent de la "confusion sexuelle" et limitent la reproduction du papillon, selon le technicien agricole.

"Un seul piège peut traiter un jardin d'environ 200 mètres carrés", a-t-il estimé. Le *Bacillus thuringiensis* (dit "BT"), bactérie qui s'attaque aux chenilles, est aussi très utilisé pour contrer les "trois à quatre" générations de pyrale qui peuvent voir le jour chaque année.

Pour protéger le buis en milieu naturel, il n'existe pour l'heure pas de solution. Des forêts ont ainsi été dévastés ces dernières années, induisant des problèmes d'érosion des sols et accroissant les risques d'incendie.

Deux pistes sont explorées par des chercheurs. L'Institut national de la recherche agronomique travaille avec une société sur des méthodes de diffusion mécanique des phéromones pour des étendues forestières dans le cadre du projet "Optim'Phero".

Le projet "Save Buxus" explore des souches de micro-guêpes indigènes au territoire français qui iraient pondre leurs oeufs dans ceux de la pyrale, comme cela existe déjà pour lutter contre la pyrale du maïs", a souligné M. Bec.

AFP

CLIMAT - ENVIRONNEMENT

Vertrieu veut protéger ses derniers buis contre la redoutable pyrale

Par Jacky Page, France Bleu Isère

Vendredi 21 avril 2017 à 19:32 | Mis à jour le vendredi 21 avril 2017 à 19:35



Denis Bec, technicien du réseau de protection des végétaux FREDON, inspecte les buis morts au pied du château de Vertrieu. © Radio France - Jacky Page

Hiver peu rigoureux et printemps précoce : les chenilles de la pyrale du buis en ont profité et sont de retour. Le comité parlementaire de suivi des espèces invasives organisait ce vendredi une visite à Vertrieu, commune iséroise très touchée par le fléau depuis deux ans.

C'est un papillon de nuit, blanc, en apparence anodin. Mais avant de devenir ce charmant insecte, la pyrale du buis a été une petite chenille verte à l'appétit insatiable. Venue d'Asie dans des produits importés, la pyrale n'est en France que depuis 2008, mais elle a déjà dévasté les buis dont elle se nourrit exclusivement. Elle n'a pas de prédateur. L'insecte se multiplie en outre à une vitesse effarante. Il génère trois, voire quatre générations par an. Denis Bec est responsable technique au réseau de protection des végétaux FREDON. Il évoque les dégâts causés par la chenille : « Elle va dévorer d'abord les feuilles, et lorsqu'il n'y a plus de feuilles, elle va se nourrir de l'écorce du buis, qui va alors mourir ».

Dans les bois communaux de Vertrieu, tous les buis sont morts

C'est ce qui s'est passé à Vertrieu, frappé par la première invasion de chenilles en 2015. Le long du petit chemin forestier qui mène au château-fort, les buis sont tous morts. Un spectacle devant lequel se désole le maire, Francis Spitzner : « *on a tout perdu, on n'a plus un buis dans les bois communaux. Il y a eu un changement d'écosystème, la nature va devoir s'adapter et nous aussi* ». Quand les buis meurent sur les pentes les plus raides, ils ne retiennent plus la terre et les éboulis, et l'érosion s'accélère. Le député Alain Moyne-Bressand, qui préside le comité parlementaire de suivi du risque ambrosie et autres espèces invasives, met aussi en garde contre le risque d'incendie que peuvent présenter les buis morts et desséchés : « *Il n'y a plus que des branches qui brûlent facilement. Et sur des zones très importantes un peu sauvages, ça peut provoquer des incendies graves* ».

Les jardins à la française menacés

Au bord du Rhône, se dresse l'autre château de Vertrieu, avec ses jardins à la française. Sa propriétaire, Isabelle de Laroullière, doit les protéger, et elle les fait traiter à la moindre alerte: « *on ne peut pas imaginer un jardin du XVIIIe siècle sans buis. On a eu une première attaque de pyrale l'année dernière. Il faut être vigilant, et nous savons que ce n'est pas une guerre à gagner, mais des batailles* ». Car s'il est possible de traiter dans un parc ou un jardin, comment imaginer pouvoir éradiquer la pyrale du buis en pleine nature ? L'insecte ravageur semble installé pour longtemps.



Dans l'autre château de Vertrieu, les jardins à la française sont sous la menace de la pyrale du buis. © Radio France - Jacky Page

Il existe des traitements biologiques, pièges à phéromones pour les papillons, et bacille qui tue la chenille en s'attaquant à son système digestif. Ce bacille détruit toute espèce de papillons, mais en limitant le traitement aux seuls buis, on peut éviter les destructions collatérales d'autres espèces de lépidoptères. Des essais vont être par ailleurs engagés sur des prédateurs, des micro-guêpes dont les larves détruisent les chenilles. Mais le sort s'acharne décidément contre les buis, victimes également, depuis 2007, d'un champignon qui provoque la "maladie du dépérissement".

VERTRIEU - DANS LE CHÂTEAU DU VILLAGE, HIÉR, ON A ÉVOQUÉ DES SOLUTIONS POUR LUTTER CONTRE CETTE ESPÈCE INVASIVE, QUI VA RECOMMENCER À ATTAQUER LES ARBUSTES

Mobilisation contre la pyrale du buis



Après avoir hiverné, la pyrale du buis va (re)commencer dans les prochains jours à dévorer les arbustes. Le Nord-Isère n'est pas épargné. La preuve par Vertrieu.

À pareille époque, l'an dernier, le massacre allait commencer. « Allez voir dans le bois comme c'est triste, dit Francis Spitzner. C'est gris, c'est brûlé, c'est sec. » En quelques mois, le maire de Vertrieu a vu mourir des hectares de buis. La faute à la pyrale, ce papillon de nuit dont les chenilles se nourrissent des feuilles de buis.

Du passé ? Hélas non. Actuellement les chenilles, qui ont hiverné, en sont au dernier stade larvaire. Bientôt, elles vont commencer à manger. Puis se transformeront en papillons, courant mai.

Aussi pour protéger le buis, du moins celui qui reste, on a sonné la mobilisation générale à Vertrieu, hier matin, contre ce nuisible venu de l'est de l'Asie.

Autour du joli château du village, Denis Bec, responsable technique au réseau Fredon (Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles) en Rhône-Alpes, Alain Moyne-Bressand, président du comité parlementaire de suivi du risque ambrosie et autres espèces invasives, accompagnés d'un pépiniériste, d'un jardinier, ont évoqué la menace, et les solutions pour la contrer.

Car le buis est utilisé depuis des siècles pour décorer les jardins à la française. Autour de la maison forte de Vertrieu, qui offre une vue imprenable sur le Rhône, les buis en forme de boule présentent un aspect jaunâtre, desséché. Dans le bois municipal qui le borde, les arbustes sont morts, écorce rongée. Sur certains, très peu, on distingue de petites repousses. Cela ne console pas un riverain : « Avant, ici, on se baladait au milieu de la verdure... »

« C'est une guerre quotidienne, où l'on ne peut pas perdre une bataille »

Si enrayer la progression de la pyrale du buis dans la nature relève encore de la gageure, tant les mesures curatives sont délicates, il y a en revanche des raisons d'espérer dans les jardins et parcs privés. « C'est une guerre quotidienne, où l'on ne peut pas perdre une bataille », dit la propriétaire du château de Vertrieu, Isabelle de Larouillère.

L'an dernier, son buis a été dévoré « en 48 heures ». Elle raconte : « Les chenilles sont difficiles à apercevoir. Il en suffit de pas beaucoup. Et il faut traiter le bon jour. Ni trop tôt, ni trop tard. » Autour de la maison forte, ce fut un rien trop tard. Juste de quoi limiter la casse.

Les moyens de lutte existent, pour les petites surfaces. D'autres sont en développement. On peut rechercher les chenilles, pour les retirer puis les détruire. On peut installer des pièges à phéromones. On peut utiliser un insecticide homologué. On doit, surtout, observer minutieusement le végétal tout au long de l'année.

Un amendement à la loi Labbé, voté en février 2017, donne l'autorisation aux collectivités et gestionnaires de domaines publics, d'avoir recours à des produits phytopharmaceutiques classiques, normalement interdits, si aucune autre solution n'est envisageable.

Las, dans beaucoup de communes du Nord-Isère, le mal est fait. À Crémieu, à Saint-Savin, il a fallu arracher du buis qui avait été rongé par la pyrale.

« Est-ce que ça va repousser ? Que va-t-on faire de nos bois communaux qui sont morts ? » se demande encore Francis Spitzner. Le maire de Vertrieu pointe aussi la menace incendie. Pour la première fois l'été dernier, lors du feu d'artifice tiré du château, il a fallu prévoir une citerne, des lances, et des pompiers, tant le risque était élevé.

Jardin: la pyrale du buis a déjà commencé à sévir !

Par  Marc Mennessier | Mis à jour le 24/04/2017 à 12:46 / Publié le 07/04/2017 à 08:00



AU JARDIN CE WEEK-END - Chaque week-end, Marc Mennessier, journaliste au Figaro, ingénieur agricole et amoureux des plantes vous livre ses conseils et astuces pour faire de votre jardin un Éden.

La pyrale du buis fait déjà parler d'elle! La chaleur, le soleil et le démarrage rapide de la végétation ont réveillé, avec une bonne quinzaine de jours d'avance, la chenille de ce papillon nocturne (*Cydalima perspectalis*) qui dévore à pleines mandibules les délicates feuilles de cet arbuste symbole des jardins à la française. La voracité de ce ravageur, capable de défolier un buis en moins de 24 heures, n'a d'égale que sa propension à se répandre comme un feu de brousse.

Arrivé en France en 2008, depuis les frontières de l'est, l'insecte a colonisé en moins de 10 ans l'ensemble du pays, de l'Alsace à la Bretagne, des Flandres aux contreforts des Pyrénées, semant la désolation dans de nombreux parcs et jardins publics ou privés. Mis à part quelques îlots qui résistent encore et toujours à l'envahisseur, comme c'est le cas par exemple dans le nord du département de la Sarthe, tous les buis ne meurent pas mais tous sont frappés.

L'attaque de ce début d'année qui concerne déjà la région de Toulouse, la Drôme, l'Isère ainsi que le sud de la Bretagne, la Normandie et les Pays-de-Loire, est d'autant plus préjudiciable qu'elle est le fait de chenilles hivernantes. Autrement dit de larves déjà bien développées qui ont passé la mauvaise saison à l'abri du froid, dans le sol ou sous l'écorce des troncs, et que la remontée du thermomètre a sorties de leur léthargie avec un appétit décuplé.

Dégâts invisibles au premier regard



Passé le stade de la chrysalide, elles se transformeront en papillons dont les femelles, une fois fécondées, iront pondre leurs œufs sur d'autres buis qui seront à leur tour parasités. Trois générations de pyrales se succèdent, en moyenne de mai à septembre, dans la moitié

sud de la France et deux dans la moitié nord. Mais vu la sortie précoce des chenilles, il pourrait bien y en avoir une de plus cette année!

«En cette saison, les attaques sont d'autant plus pernicieuses que les chenilles attaquent de l'intérieur. Et comme le buis est un arbuste très compact, leurs dégâts sont invisibles au premier regard, souligne Jérôme Jullien, expert national en Surveillance biologique du territoire au Ministère de l'agriculture. Selon ce spécialiste, «la première précaution à prendre, dès ce week-end, consiste donc à écarter le feuillage en scrutant attentivement les branches intérieures jusqu'au coeur de la plante, à la recherche d'éventuelles chenilles. La taille, qui s'effectue en général ce mois-ci, est le moment idéal pour procéder à ce contrôle indispensable».

Si la pyrale est présente sur vos buis, pas de panique! Des moyens de lutte, biologiques qui plus est, sont maintenant disponibles grâce au programme de recherche *Save Buxus*, coordonné par l'institut technique de l'horticulture Astredhor et la plate-forme Plante & Cité. Ce qui n'était pas le cas, il y a seulement deux ans...

La première solution consiste à pulvériser sans attendre un insecticide à base de *Bacillus thuringiensis* (Bt), de la variété *krustaki* (souche ABTS-351), mis au point par l'Institut national de la recherche agronomique (Inra). Une fois le produit ingéré, la chenille est mortellement paralysée. Pour un bon résultat, appliquez de préférence le matin et par temps sec, en mouillant bien l'intérieur du feuillage pour atteindre tous les insectes (ce point est capital!), l'idéal étant de procéder après la taille lorsque le volume de l'arbuste a été réduit. Recommencez un peu plus tard, si vous constatez que quelques-unes de ces satanées chenilles ont réussi à passer à travers les gouttes. Même chose s'il a plu car l'insecticide Bt est lessivable; il convient d'ailleurs pour cette raison de procéder à un arrosage au pied et non par aspersion.

Piégeage sexuel

Mais vous n'en serez pas quitte pour autant. Comme toutes les chenilles hivernantes ne seront pas détruites, tant s'en faut, en particulier sur les buis alentour qui n'auront pas été traités, les survivantes vont se reproduire dans quelques semaines lors de leur vol nuptial. C'est là



qu'intervient la technique dite du piégeage sexuel qui consiste à diffuser dans l'atmosphère une phéromone émise par la femelle afin de leurrer les mâles en les attirant dans un piège. Commercialisé pour la première fois l'an dernier, ce piège, dénommé Buxatrap (du latin *buxus*, buis) a été mis au point par l'Inra d'Avignon et la société Koppert spécialisée dans la lutte biologique. Le dispositif doit être installé dans vos buis dès maintenant. «Conditionnée dans une seringue, la phéromone doit être mise dans le piège au dernier moment pour qu'elle garde ses propriétés attractives sur la durée la plus longue» explique Thibault Crance, responsable des jardins et espaces verts chez Koppert.

«Missile à tête chercheuse»



Une semaine après les premières captures de papillon, vous pouvez intervenir de deux façons: soit, comme indiqué plus haut, avec un traitement au Bt, à renouveler 7 à 10 jours plus tard, soit en installant des diffuseurs de trichogrammes qui vont «parasiter le parasite». Ces

minuscules guêpes (moins d'un millimètre de long) ont, en effet, la bonne idée de pondre leurs œufs dans ceux de la pyrale afin que leurs larves s'en nourrissent.

L'avantage est double: capable de repérer les œufs du papillon même dans les endroits de la plante les moins accessibles, la femelle trichogramme agit comme un «missile à tête chercheuse», selon l'expression de Jérôme Jullien. Ensuite, les larves de ce petit hyménoptère naturellement présent en France s'attaquent aux œufs empêchant les chenilles de naître contrairement à l'insecticide Bt qui doit être ingéré par ces dernières pour les mettre hors d'état de nuire. «Le diffuseur, entièrement biodégradable, dans lequel sont conditionnés les trichogrammes est très facile d'emploi, discret et peut s'effectuer par tous les temps. Les résultats de nos expérimentations montrent une efficacité de 90% équivalente à celle des insecticides Bt», assure Thomas Begon, de la société Biotop, filiale du groupe coopératif InVivo, qui commercialise ce produit sous la marque Trichotop Buxus. Seul bémol: si les essais menés en laboratoire à l'Inra d'Antibes se sont avérés concluants, les trichogrammes de la souche «Save Buxus» utilisée par Biotop n'ont pas encore été testés en plein air et comparés à d'autres souches européennes. L'expérimentation sera conduite cette année.

Variétés tolérantes

En cas de très forte infestation, si la survie même des buis est réellement menacée, il est encore possible d'appliquer un insecticide à base de diflubenzuron qui a l'avantage de respecter la faune auxiliaire. Les pesticides de synthèse sont



également l'un des seuls moyens disponibles aujourd'hui pour lutter efficacement contre deux redoutables champignons qui, en plus de la pyrale, causent d'énormes dégâts sur le buis: *Cylindrocladium buxicola* et *Volutella buxi*. Dans l'attente de la mise au point d'une parade bio, le législateur a récemment accordé une dérogation aux jardins et espaces verts publics pour utiliser des fongicides de synthèse lorsque leurs buis sont malades.

Le remplacement des variétés de buis sensibles à la cylindrocladiose, comme *suffruticosa*, qui composent les splendides broderies que l'on peut admirer à Vaux-le-Vicomte ou à Versailles, par des variétés tolérantes est un puissant motif d'espoir. Les essais conduits l'an passé, toujours dans le cadre du programme Save Buxus, ont montré un bon comportement de 'Golden Triumph', 'Peergold', 'Herrenhausen', 'Wintergreen' (espèce *B. microphylla*) et de 'Blauer Heinz', 'Fastigiata' et 'Raket' de l'espèce classique *B. sempervirens*.

Pas d'alternative au buis

En revanche la variété 'Faulkner' qui donnait jusque-là des résultats satisfaisants, notamment en Grande-Bretagne a été «décevante» constate Jérôme Jullien dans une note de synthèse avec une sensibilité importante à la cylindrocladiose et «aux rigueurs de l'hiver» avec un fort rougissement du feuillage. Des grands domaines comme celui de Villandry (Indre-et-Loire) ont déjà commencé à remplacer leurs buis malades par des variétés tolérantes mais l'opération va prendre des années.

En revanche, le recours à d'autres espèces à feuillage persistant comme le houx *Ilex crenata* ou le chèvrefeuille *Lonicera nitida*, un moment envisagé, est aujourd'hui abandonné, notamment pour les grands parcs d'intérêt patrimonial, en raison de problèmes de jaunissement en été ou d'un excès de ramification. En dépit des nombreux maux qui l'accablent, le buis reste l'arbuste incontournable de tout jardin à la française qui se respecte. L'intense mobilisation, depuis plusieurs années, des chercheurs, des techniciens, des pouvoirs publics et des entreprises pour trouver des méthodes de protection efficaces et respectueuses de l'environnement, est en train de porter ses fruits. Qu'ils en soient tous remerciés!

🏠 / AUVERGNE-RHÔNE-ALPES / ISÈRE

Pour lutter contre la pyrale du buis, pesticides chimiques, micro-guêpes ou phéromones ?



La Pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*) est une espèce d'insectes originaire d'Asie. / © Maxppp

Comment sauver les buis, dévastés par les attaques conjuguées d'un papillon et d'un champignon, dans les jardins et les milieux naturels ? Réunis en Isère vendredi 21 avril, parlementaires et associations font le point sur les moyens de lutte contre la pyrale et les recherches scientifiques.

Par AR et AFP

Publié le 25/04/2017 à 10:34

Le dépérissement des buis, dû aux chenilles de la pyrale, un papillon venu d'Asie, et à un champignon, à l'origine de *"la maladie du dépérissement"*, fait des ravages dans les espaces verts et les forêts françaises.

*"On veut sonner la mobilisation générale pour sauver le buis et présenter les moyens utilisables", a déclaré à l'AFP Denis Bec, de la **Fédération de défense contre les organismes nuisible (Fredon)**, aux côtés d'Alain Moyne-Bressand, président du comité parlementaire de suivi du risque ambrosie et autres espèce invasives.*

Depuis janvier 2017, les **collectivités n'ont plus le droit d'utiliser des produits phytopharmaceutiques** pour l'entretien des espaces verts, comme le prévoit la loi pour la transition énergétique.

Une interdiction qui doit être étendue aux particuliers en 2019. *"Seuls les produits de biocontrôle et les produits utilisables en agriculture biologique seront autorisés"* précise le Gouvernement sur son site consacré au développement durable.

Une dérogation législative

Néanmoins, la loi du 20 mars 2017 sur la protection des terres agricoles et le développement du biocontrôle prévoit une dérogation pour traiter les plants atteints.

"Selon l'article 8 [de cette loi], collectivités et particuliers peuvent continuer à utiliser des produit phytopharmaceutiques lorsque les méthodes alternatives ne fonctionnent pas", a expliqué M. Bec, interrogé depuis les jardins du château de Vertrieu (Isère).

Voici **ce que prévoit cet article 8 cité par M. Bec.**

"Cette interdiction ne s'applique pas non plus aux traitements par des produits phytopharmaceutiques qui, sur la base des résultats de la surveillance réalisée en application de l'article L. 251-1, s'avèrent nécessaires pour lutter contre un danger sanitaire grave menaçant la pérennité du patrimoine historique ou biologique et ne pouvant être maîtrisé par un autre moyen, y compris une méthode non chimique"



Un buis ravagé par la Pyrale. Photo d'illustration / © MaxPPP

Les "jardins à la française" menacés

Si la tendance générale s'oriente vers *"des produits biologiques et les insectes auxiliaires, qui [affectent] moins l'environnement, nous n'avons pas de solutions pour remplacer les fongicides (si nous ne voulons pas) sacrifier tous nos jardins à la française en deux ans"*, a fait valoir M. Bec.

Pour la pyrale, il existe **des pièges à phéromones** qui créent de la *"confusion sexuelle"* et limitent la reproduction du papillon, selon le technicien agricole. *"Un seul piège peut traiter un jardin d'environ 200 mètres carrés"*, a-t-il estimé.

Le Bacillus thuringiensis (dit "BT"), bactérie qui s'attaque aux chenilles, est aussi très utilisé pour contrer les *"trois à quatre"* générations de pyrale qui peuvent voir le jour chaque année.

Micro-guêpes et diffusion massive de phéromones pour protéger les milieux naturels ?

Pour protéger le buis en milieu naturel, il n'existe pour l'heure pas de solution. Des forêts ont ainsi été dévastées ces dernières années, induisant des problèmes d'érosion des sols et accroissant les risques d'incendie.

Deux pistes sont explorées par des chercheurs. L'Institut national de la recherche agronomique travaille avec une société sur des **méthodes de diffusion mécanique des phéromones** pour des étendues forestières dans le cadre du projet "Optim'Phero".

Le projet "Save Buxus" explore des **souches de micro-guêpes indigènes au territoire français qui iraient pondre leurs oeufs dans ceux de la pyrale**, comme cela existe déjà pour lutter contre la pyrale du maïs, a souligné M. Bec.

Vertrieu : vigilance et mobilisation générale pour protéger et sauver le buis français - 28/04/2017

Peut-on imaginer des jardins à la française sans buis ? Pourtant, ils risquent de disparaître. En cause notamment, deux menaces majeures : la pyrale du buis, un papillon de nuit venu de l'est de l'Asie et dont les chenilles se nourrissent des feuilles de buis. Arrivée en France en 2008, elle est considérée comme une espèce invasive. Et le *Cylindrocladium buxicola*, un champignon à l'origine de la "maladie du dépérissement" qui s'attaque aux buis en France depuis 2007.

Alors que les premières chenilles sortent d'hibernation en ce début de printemps, la vigilance doit être maximale. Le Comité parlementaire de suivi du risque ambrosie et autres espèces invasives et la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) Rhône-Alpes sonnent la mobilisation générale.



La pyrale du buis

Connue également sous le nom de *Cydalima* (ou *Diaphana*) *perspectalis*, la pyrale du buis est un papillon de nuit qui a rapidement colonisé le territoire.

En 2014, 71 départements étaient concernés. Sur une année, la pyrale du buis s'attaque à la plante en différents cycles. Tout d'abord, après avoir hiverné dans des cocons tissés entre les feuilles de buis, les chenilles à tête noire et au corps vert clair se nourrissent des feuilles jusqu'à leur nymphose courant mai/juin. Par la suite, les papillons se reproduisent et pondent leurs œufs sur les feuilles, la deuxième génération de chenilles s'attaque alors au buis de juin à mi-août. Les nouvelles générations se succèdent jusqu'en octobre, date à laquelle commence l'hivernation. Selon la zone géographique, deux à cinq générations de pyrales du buis s'attaquent à la plante en un an.

Les symptômes sont discrets en début de saison, mais par la suite, les arbustes attaqués présentent un aspect jaunâtre, desséché, les crottes et fils de soie des chenilles devenant de plus en plus apparents. Bien qu'elles se nourrissent essentiellement des feuilles, les chenilles peuvent également ronger l'écorce en cas de très forte infestation. Les attaques peuvent mener à la défoliation complète, voire à la mort de l'arbuste.

Conséquences économiques (coût de la lutte, du remplacement...) et écologiques (risque d'incendie accru en forêt, déséquilibre de la biodiversité...), les infestations de pyrales ont également un fort impact esthétique et patrimonial.

Pour lutter efficacement contre cette menace, il est indispensable de mettre en œuvre un ensemble de mesures préventives et curatives. Un panel de mesures qui repose sur une observation minutieuse tout au long de l'année :

- avant tout achat ou plantation de buis, il est nécessaire d'examiner l'arbuste afin de s'assurer de l'absence de la pyrale.
- dès la sortie de l'hivernation (mois de mars, voire février), rechercher les chenilles pour les retirer et les détruire. C'est une mesure applicable sur un petit nombre de buis dans les cas de faible infestation. Elle peut être complétée par un "nettoyage" des arbustes au jet d'eau sous pression.
- au mois de mai, mise en place de pièges à phéromones qui attirent les papillons mâles en quête de femelles.
- du printemps à l'automne, traitement par un insecticide homologué. Si l'insecticide est appliqué judicieusement, un seul traitement peut suffire. Cette lutte peut être microbiologique, c'est-à-dire à base de bactéries pour les jeunes chenilles, mais également chimique.
- durant la pause hivernale, de novembre à février, l'élimination des cocons d'hivernation permet de réduire considérablement la densité de chenilles de la première génération du printemps suivant.

Le dépérissement du buis

La maladie du dépérissement est un véritable fléau pour le buis. Elle est due à l'attaque du champignon *Cylindrocladium buxicola* souvent associé à un champignon secondaire le *Volutella buxi*. Le champignon se développe à des températures comprises entre 5 et 30° C. Les dégâts les plus importants s'observent donc de mars à novembre, surtout dans des conditions humides et à des températures élevées. Dans ce cas, une vigilance accrue s'impose, surtout après des pluies violentes. La maladie se manifeste en premier lieu par des taches noires sur les feuilles. L'infection fait également apparaître des stries noires sur les jeunes tiges. Si un programme de lutte efficace est mis en place, il est possible de maîtriser cette maladie. Des mesures de prévention sont disponibles ainsi que des méthodes curatives en cas d'infection. Ces mesures sont indispensables pour limiter les dégâts causés par ce champignon et préserver le patrimoine. Un enjeu clef d'autant plus que les plantes infectées peuvent totalement se rétablir dans le cas d'un traitement adéquat.

En savoir plus : www.parlementaires-ambroisie.fr / contact@parlementaires-ambroisie.fr

Au jardin

Les champignons ennemis des buis

NEUILLY-EN-SANCERRE LOISIRS ENVIRONNEMENT

Publié le 14/05/2017



La meilleure solution consiste à observer régulièrement l'état phytosanitaire des buis). © ph.

d'illustration

Marie Marcat, connue pour son jardin de Neuilly-en-Sancerre, livre ici, semaine après semaine, son journal de bord. Au fil des saisons, elle confie conseils et secrets pour obtenir un jardin épanoui.

Élément incontournable des jardins, le buis est idéal en bordure pour marquer les contours d'un massif de fleurs ou en topiaire pour animer un parterre. De la famille des buxacées, ces arbustes peuvent vivre plusieurs siècles ; originaires du bassin méditerranéen, ils supportent les sols secs, calcaires, bien drainés, mais ils acceptent également les sols frais à mi-ombre.

Dans mon jardin, la variété utilisée est le *buxus sempervirens suffruticosa*. Elle possède l'avantage d'avoir une croissance lente. Topiaires et bordures sont taillées une fois par an, au mois d'avril.

Depuis quelques années, de nouvelles maladies apparaissent sur les buis. Ils peuvent être attaqués par deux principaux champignons microscopiques :

volutella buxi

Il s'en prend aux racines et dessèche le buis qui roussit. On pourrait penser qu'il a soif ou qu'il est la cible des araignées rouges. Il n'en est rien ! Cette maladie récente en Europe est apparue en 1994 au Royaume-Uni où elle est largement répandue, puis en 1998 en Nouvelle Zélande et en 2000 en Belgique. Elle s'est développée dans d'autres pays européens comme la Suisse et maintenant la France depuis 2007. Après une infection par *volutella buxi*, des taches foncées à jaunâtres apparaissent à la face supérieure des feuilles. La couleur vert foncé de la feuille s'éclaircit et la feuille se dessèche avant de tomber.

Cylindrocladium buxicola

Il atteint le feuillage et les rameaux. Le premier symptôme montre des taches claires sur le jeune feuillage entouré d'un cercle rougeâtre. Des taches plus foncées, qui fusionnent lors de l'évolution de la maladie, se forment sur les feuilles plus âgées. Les feuilles finissent par se dessécher et tombent. Les rameaux fortement attaqués dépérissent totalement. Cette maladie est à son comble par temps orageux (température élevée + humidité).

Quelques-uns de mes buis ont été infestés au printemps dernier. En mai et juin le temps était quasi tropical des journées chaudes et humides se sont succédé durant deux mois. À tel point que nous avons eu une invasion de moustiques malgré les carpes à proximité. En utilisant aussitôt différentes formes du cuivre autorisé en agriculture biologique ; héliocuvivre (hydroxide de cuivre) et bouillie bordelaise (sulfate de cuivre), j'ai réussi à limiter la maladie sur les buis. Cette année, entre février et mars, nous avons fait en prévention quatre pulvérisations et pour l'instant les buis semblent aller pour le mieux !

Tous les jardiniers connaissent la bouillie bordelaise en revanche, l'héliocuvivre est davantage connu des vignerons. Il s'agit d'un fongicide anti-mildiou de la vigne. Il est utilisé contre les bactérioses de la vigne, de l'arboriculture et des cultures légumières. Ce produit se présente sous forme d'un liquide légèrement visqueux, de couleur bleue. Il a une odeur terpénique, c'est-à-dire l'odeur dégagée par les terpènes de pin, une matière première renouvelable. Les terpènes sont une classe d'hydrocarbures, produits par de nombreuses plantes, surtout les conifères. Ce sont des composants majeurs de la résine et de l'essence de térébenthine, produite à partir de résine. Les terpènes de pin contenus dans héliocuvivre permettent une très bonne fixation du cuivre.

L'héliocuvivre est un produit écologique ayant pour avantage une bonne adhérence sur les feuilles, entraînant une réduction du nombre de traitements.

Avec les buis, mieux vaut ne pas lâcher prise ! Bien au contraire, la meilleure solution consiste à observer régulièrement l'état phytosanitaire des buis.

Bonne semaine.

Pratique. Le Jardin de Marie, à Neuilly-en-Sancerre, est ouvert tous les après-midi de 14 h 30 à 18 h 30.

Les maladies cryptogamiques se propagent sur les végétaux par dissémination des spores. L'une des variétés de buis la plus sensible aux attaques est le buxus sempervirens suffruticosa ; il est donc conseillé de la remplacer par un buxus sempervirens arborescens si l'on tient absolument au buis. Pour les adeptes de l'art topiaire, le remplacement des buis malades peut se faire au profit des Lonicera nitida qui poussent et se taillent très facilement, mais trop fréquemment à mon goût.

Pour lutter contre ces deux champignons, mieux vaut éviter les excès d'humidité et l'arrosage par aspersion. L'excès d'azote favorise leurs attaques. Il est plus prudent de tailler moins souvent les arbustes, et moins court hors période humide. Les outils de coupe doivent être bien désinfectés.

Je vous conseille de supprimer tous les sujets morts en les déracinant.

À la plantation, espacez suffisamment les plants afin de les aérer et évitez les sols trop humides en hiver.

Ratissez les feuilles mortes au pied des buis malades au fur et à mesure de leur chute.

Ces mesures sont difficiles à respecter, j'en conviens !

Marie Marcat